

**Objet : Multi-accueil des Papyllons – Aménagement des espaces extérieurs – Demandes de subvention**

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- la demande de la PMI d'étendre les espaces extérieurs du projet des Papyllons,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** la création d'un espace extérieur plus grand et clôturé dont le montant des travaux s'élève à 31 100,82 €HT, soit 37 320,98 €TTC,

**Article 2 :** de valider le plan de financement prévisionnel, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Montant de l'aide	Pourcentage
CAF	Sollicité	31 100,82 €	24 880,66 €	80%
Autofinancement	Fonds propres	31 100,82 €	6 220,16 €	20%
<b>Total des financements publics</b>		31 100,82 €		100%

**Article 3 :** de solliciter une aide financière de la CAF dans le cadre de la demande d'aide financière investissement et/ou équipement pour un montant de 24 880,66 €,

**Article 4 :** de préciser que cette opération se déroulera au mois de mai 2024,

**Article 5 :** de signer tous les documents relatifs à ce projet,

**Article 6 :** Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

**Visa préfectoral**

Etueffont, le 10 avril 2024

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.